marmelade app
Qualiopi processus certifié
Organisme de Formation N°11755872175

AIPR Opérateur

CE QUE VOUS APPRENDREZ

Objectifs pédagogiques

1. Maîtriser les règles AIPR de prévention des risques
2. Identifier et éviter les risques d'endommagement
3. Rapprocher la réglementation de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR
4. Travailler en équipe et en sécurité à proximité de réseaux
5. Préparer la réussite de l'examen QCM AIPR Opérateur

Public

Personnels intervenant pour le compte du responsable de projet :

Chef d'équipe

Chef de chantier

Conducteur de travaux

Personnel intérimaire

Méthode pédagogique

Formation sur mobile

Expérimentale, notre pédagogie repose sur le fait qu'**un stagiaire ne peut acquérir des connaissances que s'il est acteur de sa formation, se trompe et itère**. Livret pédagogique remis aux stagiaires.

Contrôle des connaissances

Évaluation de la formation sur mobile

Par QCM durant le parcours (**validation > 70% de bonnes réponses**).

MODALITÉS DE LA FORMATION

Modalités d'accès

L'apprentissage s'effectue sur l'application mobile Marmelade.

Modalités de l'examen

Lieu de l'examen

En application de l'article 51 du décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 l'examen se déroulera à distance dans les conditions indiquées dans le contrat de formation.

Déroulé de l'examen

Examen de compétences par QCM sur tablettes numériques ou postes informatique du client ou fournies par Marmelade. L'examen compte 30 questions. La réponse à chaque question détermine un score selon les critères suivants :

- réponse bonne : + 2 points
- réponse "je ne sais pas" : 0 point
- réponse fausse à une question ordinaire : - 1 point
- réponse fausse à une question prioritaire : - 5 points

Score minimal pour réussir à l'examen « opérateur : 36 points
(le score maximal possible étant de 60 points)

Au regard des résultats une attestation de formation en mobile learning ainsi qu'une attestation de compétences vous seront transférées.

Modalités d'inscription

L'inscription est effective après validation du questionnaire d'analyse des attentes et de prépositionnement, réception de la convention signée et règlement. Inscription automatique par un lien transmis par nos soins, permettant d'accéder librement à l'application.

Encadrement

Notre responsable pédagogique :
Louise Balloy

Nos formateurs :
Jonathan André (CV sur demande)

Durée - Dates

- 5 heures de formation
- Accessible 30 jours à partir de la première connexion
- Rythme de formation adapté à chaque apprenant
- 1 heure d'examen en visioconférence

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation de L'AIPR

- Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateur)
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.

Savoir préparer son intervention

- Le guide technique : présentation et mode d'emploi.
- Lecture de plans et nomenclature des réseaux.
- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Les piquetages et marquages au sol.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

Travailler à proximité des réseaux

- Définitions relatives aux opérations
- Acteurs concernés par les travaux
- Habilitation Indice 0 : Chargé de chantier

En cas d'anomalies

- Mesures à respecter en cas d'accident
- La règle des 4A
- Procédure d'arrêt de travaux

INFOS PRATIQUE

Objectif de la formation

Maîtriser les règles relatives à l'intervention et renforcer les compétences des intervenants en préparation et exécution des travaux à proximité des réseaux. Elle vous prépare à l'examen de l'AIPR afin d'obtenir l'attestation de compétences.

Prérequis Prépo-sitionnement

- Savoir lire le français
- Questionnaire d'analyse des attentes et de prépositionnement avant l'inscription définitive
- Avoir Google chrome ou Firefox comme navigateur sur votre ordinateur (pour la classe virtuelle)

Accessibilité

- Marmelade est sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap
- Contactez-nous afin d'étudier les possibilités d'aménagement

Pendant la formation

Un point « évaluation des acquis / atteinte des objectifs » sera réalisé après la session. Il vous sera demandé d'évaluer la qualité de la session de formation et de son organisation (> satisfaction à chaud).

Après la formation

Nous vous solliciterons également quelques temps après pour connaître vos avis sur la qualité et l'impact de la formation (> satisfaction à froid).

Marmelade SAS - SIRET 83140399300015
Déclaration d'activité de formation N°11755872175 (Région Île-de-France)

CONTACT / Louise Balloy
Responsable pédagogique et référent handicap
Louise@marmelade-app.fr - 06 99 51 59 29